

HARCÈLEMENTS SEXUELS CONTRE LES ENSEIGNANTES DE BOUMERDÈS

Les victimes interpellent
le président de la République

Dans l'affaire des menaces, des pressions morales et des harcèlements sexuels, qui a scandalisé, en 2006, la famille éducative de la wilaya de Boumerdès, les cinq enseignantes victimes du CEM Rahil écrivent au chef de l'Etat.

«Dès l'arrivée de ce directeur, notre vie est devenue un véritable cauchemar. Il a attenté à notre honneur en exerçant des pressions et des menaces intolérables sur nous. Devant l'impunité dont il jouit, il est allé dans son escalade jusqu'à nous harceler sexuellement et ce, au vu et au su de ses responsables hiérarchiques. Ces derniers, et nous en avons la certitude au constat des événements de cette pénible affaire, se sont comportés d'une façon qui n'honore pas leurs responsabilités dans les institutions officielles qu'ils sont censés défendre de manière équitable. Pire, nous avons relevé un parti-pris et une protection en faveur de notre agresseur», lit-on dans la missive adressée au président de la République. Elles demandent ensuite d'être rétablies dans leur dignité et leurs droits et sollicitent, par ailleurs, l'intervention du premier magistrat du pays pour diligenter une enquête en vue de tirer au clair cette cabale qu'elles supportent depuis de longs mois.

Pour rappel, le mis en cause a été condamné par le tribunal correctionnel de la cour de Boumerdès, siégeant dans un procès en appel, à 12 mois de prison avec sursis, 5 000 DA d'amende et un dinar symbolique à chacune des cinq victimes.

En première instance, le prévenu, qui a été jugé par le tribunal correctionnel de Boumerdès avait fait l'objet d'une peine de 18 mois de prison ferme et 5 000 DA d'amende. Le second juge lui a accordé des circonstances atténuantes. «Seule l'institution judiciaire nous a confortés dans ce que nous avons enduré comme préjudice moral et professionnel», disent ces mères de famille. Plus grave, au constat fait et selon diverses sources, ces

enseignantes ont enduré des représailles qui seraient venues de l'entourage immédiat du ministre de l'Education nationale, parce qu'elles ont osé dénoncer un protégé du système en place dans l'éducation nationale. «Pour avoir défendu notre dignité de mères de famille, nos droits d'éducatrices et de fonctionnaires de l'Etat algérien, on nous punit», dira l'une d'elles. Il est indéniable que les cinq enseignantes ont subi un abus de pouvoir depuis des mois et les faits sont connus de tous les responsables de la wilaya à tous les niveaux, mais aucune réaction n'a été enregistrée.

Nous n'avons eu vent d'aucune association féministe qui se serait manifestée pour soutenir ces femmes non pas parce qu'elles le méritent plus que d'autres, mais pour la gravité de l'acte que subissent d'autres femmes dans le silence qu'impose notre société dans pareilles circonstances.

Les syndicats du secteur éducatif (UNPEF, SNT, SATEF) et les élus (APW, APN et Sénat), censés protéger les citoyens contre les abus, se sont murés dans un silence sidéral. Comme à son habitude, l'UGTA, qui a des intérêts financiers auprès du ministre de l'Education nationale, avait, par le biais d'une obscure responsable, chargée, disait-on, des questions féminines, tenté vainement de juguler, à sa naissance, cette affaire au profit du secteur éducatif.

«Les responsables de l'UGTA ont fait semblant d'intervenir mais c'était juste pour nous mettre des entraves dans toutes nos démarches», pouvait-on lire dans l'une des lettres adressées aux autorités par les victimes. Cette pénible affaire jette un lourd discrédit sur l'administration qui a laissé faire et met à nu un système répressif. «Je sais tout, j'ai tout

vu concernant vos problèmes mais je ne viendrais jamais témoigner», a avoué un collègue des cinq enseignantes. Est-ce de la résignation ou de la lucidité pour éviter des représailles ?

L'agresseur récompensé,
les victimes réprimées

Dans cette pénible affaire, le ministère observe une attitude sectaire. C'est le moins que l'on puisse dire au vu du déroulement des événements. L'agresseur est, en effet, récompensé, par contre, les enseignantes victimes ont été réprimées. Cela s'est passé parce que des hauts responsables d'un ministère, censé dispenser le savoir et la tolérance, ont piétiné les lois pour protéger un des leurs. Ces enseignantes l'ont malheureusement vérifié à leur détriment. En plus de ce qu'elles ont supporté comme outrage sur leur lieu de travail, comble d'injustice et sous le fallacieux «pour nécessité de service», trois d'entre elles ont été mutées de Boumerdès vers des établissements à plusieurs dizaines de kilomètres de leur domicile. «En réalité, ce sont des sanctions décidées par la direction de l'éducation, sans nous donner l'occasion de nous défendre et sans l'aval de la commission paritaire, et ce, pour avoir déposé plainte», nous a déclaré, dépitée, une des victimes. Il semblerait, selon nos investigations, que des que la plainte ait été déposée au commissariat, le dossier a été pris en main par le ministère de tutelle. L'entourage du ministre dictait la conduite à tenir pour châtier ces femmes. Cette décision de mutation a été prise à la suite d'un rapport établi par une commission d'enquête envoyée par le ministère.

Deux remarques méritent d'être soulignées au sujet de cette commission : un membre avait séjourné durant plusieurs saisons estivales, affirmant unanimement ces enseignantes, au domicile du prévenu au CEM Rahil avant cette

affaire. Les enseignantes nous ont déclaré que l'ancien directeur, afin de plaider sa cause, avait remis au juge de la cour de Boumerdès une copie du fameux compte rendu.

A priori, ce document lui était favorable. Un fonctionnaire de l'éducation lui aurait remis une copie, affirme une source crédible. Ce qui constitue sûrement une violation du secret professionnel. Même la justice aurait, de son côté, commis un impair puisqu'elle a reçu un élément constitutif du dossier sans remettre une copie à la partie adverse. Plus grave, au lieu de prendre une mesure conservatoire comme l'exige la loi, notamment l'article 131 du décret n°85/59, contre ce directeur qui faisait l'objet de poursuites judiciaires, ce dernier, sur injonction du ministère de l'Education nationale, a été muté le 25 juin 2006 dans la commune de Boghni (wilaya de Tizi-Ouzou). Vingt-quatre heures plus tard, il a été rappelé pour être placé à la tête d'un CEM dans la commune de Réghaïa (w. d'Alger) où il exerce toujours, avec en prime un logement d'astreinte (F5). Pour le commun des enseignants des autres wilayas, c'est l'équivalent d'une promotion.

Par ailleurs, l'article 31 du même décret impose la révocation de tout fonctionnaire faisant l'objet d'une condamnation définitive infamante. L'une des enseignantes, accusée d'être la tête forte du groupe, nous a énuméré les nombreuses sanctions prises contre elle.

En plus de sa mutation de Boumerdès vers une autre ville, à une trentaine de kilomètres de son domicile, elle fait l'objet d'une retenue sur salaire de l'équivalent de 15 jours, d'un blâme, d'une rétrogradation de la catégorie 14/3 à la 14/1 et d'autres sanctions encore. «Ce ne sont plus des punitions administratives mais un traitement haineux qui m'a été réservé», dit-elle.

Abachi L.

TIZI-OUZOU

Une demi-pension
pour le CEM
de Tizi-Gheniff

Le CEM Base 5 relevant de la daïra de Tizi-Gheniff sera enfin doté d'une demi-pension d'une capacité de 200 repas. Hélas, faute d'équipement (tables, chaises et cuisine), son ouverture ne se fera pas avant le mois de janvier 2009. Cela n'arrange guère les élèves surtout ceux qui viennent de loin. Selon son directeur, «on est en attente d'un accusé de réception provisoire. Et si tout va bien, elle sera opérationnelle en janvier 2009». Ce dernier se dit satisfait d'autant plus que «l'école n'avait pas connu cela depuis son lancement en 1996. Nous, nous travaillons pour les résultats et c'est une chance d'avoir une cantine». Pour rappel, ce CEM, situé à la sortie de la ville entre la salle polyvalente et le lycée polyvalent, est réputé pour ses bons résultats puisqu'il se classe assidûment parmi les meilleurs au niveau de la wilaya. Alors, un coup de pouce de la part des responsables sera peut-être accompagné d'une première place.

Tekkratt A.

PUBLICATION

«Le guide du
cyberjournaliste»,
de Belkacemi M. S.

Un guide du cyberjournaliste vient d'être élaboré et édité à ses frais, par notre confrère de l'APS Belkacemi M. S. qui a déjà publié, toujours à compte d'auteur, un guide à l'usage des journalistes débutants.

Ce manuel qui explore les pistes du journalisme sur Internet s'adresse, selon son auteur, au grand public comme aux professionnels des médias et de la communication à qui il se propose d'offrir les clefs nécessaires à la compréhension et, pourquoi pas, à la pratique du webjournalisme. «Communiquer, informer et se rendre utiles aux autres» est l'objectif de l'élaboration de ce manuel qui peut être «utile, peut-on lire sur la note de présentation, aux étudiants en journalisme qui voudraient commencer à s'exercer, aux nouveaux journalistes qui voudraient créer un blog financé avec la publicité, aux journalistes en activité qui souffrent de la censure, aux chargés de communication qui pourront créer des sites vitrines de leurs organismes, aux associations... Au public plus large sachant manier une langue et les images de l'environnement immédiat de tout un chacun». En somme, le lecteur aura entre les mains un outil de vulgarisation qui peut rendre bien des services à un moment où les blogs et autres médias citoyens et populaires envahissent la toile avec une audience insoupçonnée et une redoutable efficacité. Au point de se poser, sous d'autres cieux, en sérieux concurrents des bons vieux journaux nés dans le sillage de la galaxie Gutenberg.

H. Sadi

INSIM

Une formation
pour les journalistes
en économie

L'Institut international en management (INSIM), filiale de Tizi Ouzou, organise une session de formation spécialisée en journalisme économique au bénéfice des journalistes et correspondants locaux de la presse nationale. Ces derniers auront, à l'issue de cette formation qu'offre gracieusement cet institut privé, spécialisé en management, à se familiariser avec les principaux concepts et outils de l'économie ainsi qu'avec les techniques d'analyse des principaux thèmes économiques contemporains. Cette session se déroulera sous forme modulaire, comprenant plusieurs unités d'apprentissage : finances publiques ; économie et institutions internationales ; économie ; management et communication constituent les axes de cette formation qui sera assurée par des enseignants de rang universitaire, officiant, habituellement, au niveau de cet institut qui forme aux divers métiers de gestion de l'entreprise.

S. A. M.

NOUVEL ÉTABLISSEMENT HOSPITALIER À SKIKDA

155 milliards de centimes dégagés

L'Établissement hospitalier de Skikda, ou le fameux nouvel hôpital de 240 lits, est fonctionnel depuis le 24 mars.

La première intervention chirurgicale a été effectuée le jour d'après, sur un enfant de 10 ans, au niveau de sa cheville, apprend-on de la part du directeur général, Touati Lounés, lors d'un point de presse, sanctionnant une visite guidée, tenu mercredi passé. Quatorze ans après, le fameux hôpital de 240 lits a ouvert ses portes aux Skikdis. Une première fois, le 1^{er} décembre 2007, traduite par l'ouverture du 1^{er} service d'hospitalisation, et une seconde, en date du 24 mars, à travers la programmation de la première hospitalisation. Cette dernière a été le précédent à 3 interventions chirurgicales en l'espace de deux jours. Doté d'un statut d'établissement hospitalier, «sur simple décision ministérielle, il peut être promu en CHU», explique le DG. L'hôpital de Skikda fait partie du nombre restreint des EH d'Algérie, EHU (Établissement hospitalier universitaire) d'Oran et les EH de Ain-Témouchent, Ain Azel et Ain El-Turck.

L'infrastructure a nécessité 80 milliards de cts pour les équipements et 75 autres pour sa construction. Le retard qu'a accusé sa réception est une autre histoire. Il n'en demeure pas moins que le projet fait partie de ceux qui ont meublé les discussions et fait couler beaucoup d'encre. «Ce sera un hôpital prestataire de soins», résume Tayeb Lounés. Définition synonyme d'une application à la lettre

du concept de contractualisation et son corollaire l'économie du personnel, la rationalisation des dépenses et une accentuation des démarches sur l'apport incontournable des équipements médicaux. Le remboursement de l'acte médical se fera au niveau des assurances pour les assurés et à celui de l'Etat pour les démunis. L'intervention étatique se fera par le biais des subventions. Comme déjà rapporté, la lutte contre le système improductif figure parmi les priorités du DG. «Plus question de personnel pléthorique», lance-t-il catégorique. En effet, actuellement, on compte 175 employés tous corps confondus, le recrutement et la mutation se font graduellement, en fonction des besoins et de l'opérabilité des services hospitaliers et médicaux. Un seul service d'hospitalisation a ouvert ses portes : traumatologie-orthopédie. Il est fait l'annonce de l'ouverture d'un deuxième service, celui d'ophtalmologie. On compte actuellement cinq services médicaux : les urgences, le laboratoire, la pharmacie, le bloc opératoire et la réanimation.

En matière de spécialistes, «la comptabilité théorique» les estime à 72 faisant partie du personnel de l'EH. Treize sont déjà en service. L'indisponibilité de logements est avancée comme contrainte de taille. Un volet qui sera pris en charge d'une manière sérieuse, selon les promesses données. Dans ce contexte, il est également fait référence à un déficit dans les 5 des 7 spécialités censées faire partie de

l'organigramme, à savoir la neurochirurgie, la chirurgie thoracique, cardiovasculaire, la chirurgie viscérale et l'ORL. Pour y remédier, un projet d'organigramme a été élaboré et transmis au ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière. Il vise l'augmentation du nombre de lits de 240 à 259. Nombre de services et d'unités prévus, 15 et 24. Il est à signaler que l'EH est doté de moyens matériels haut de gamme de différentes origines (espagnole, allemande, française).

Le bloc opératoire est doté de 4 salles d'opération équipées d'une salle de réveil, d'une stérilisation centrale (3 autoclaves, la seule à l'Est), laverie automatique d'instruments de bloc, 5 appareils de coelochirurgie. La salle de réanimation et soins intensifs est constituée de 5 lits articulés, 5 appareils de réanimation et une centrale de surveillance. Parmi les autres composantes logistiques, il est à signaler un scanner dernière génération, 16 barrettes avec injecteur automatique et radiologie tridimensionnelle, une mammographie, un labo entièrement équipé pour analyses médicales, anatomie pathologie et un centre de transfusion sanguine en cours d'agrément par l'Agence nationale du sang.

La réservation d'un pavillon pour les cancéreux (centre de chimiothérapie) n'est pas pour demain, «cela exige des équipements très coûteux», rétorque notre interlocuteur.

Zaid Zoheir